



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 8 FEVRIER 2011 A 18H30

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

COMMISSION DE LA VOIRIE : REUNION DU 19 JANVIER 2011

(Joël COTREL, rapporteur)

Pour l'année 2011, la commission de la voirie, réunie le 19 janvier, propose de poursuivre le réseau d'eaux pluviales entre la bibliothèque et la rue Joseph Vasse. Ces travaux se substitueraient au programme d'aménagement des trottoirs de l'avenue du Parc afin de les conjuguer avec le chantier de réhabilitation de l'assainissement que le SMAEP du Clos Morant entreprend, dans les mois à venir, au même endroit.

Par ailleurs, la commission a retenu la mise en œuvre de dispositifs de signalisation d'obstacles de voirie suite à l'opération éco-nuit (suppression de l'éclairage public entre 0h00 et 4h00 du matin).

EFFACEMENT DE RESEAUX : RUE DE L'ETOILE

délibération 2011/7

Madame le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à **67 510,30 € TTC**.
- Le taux d'aide sur le réseau électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau télécommunication.
- Les participations proviennent du Conseil général, du SDEC Energie, d'ERDF et de France Télécom.
- La participation communale s'élève donc à **33 238,83 €** selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

✓ Electricité	8 501,78 €
✓ Eclairage	19 945,61 €
✓ Télécommunication	4 791,44 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et autorise l'occupation de son domaine public routier,*

- s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération,
- s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 693,40 €,
- autorise Madame le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : REUNION DU 27 JANVIER 2011

La commission développement durable, réunie le 27 janvier, a étudié les sujets suivants :

- produits PURODOR : un nouveau rendez-vous sera fixé avec le fournisseur, les agents de service et les élus car les produits écologiques ne donnent pas satisfaction.
- dépollution du Petit Sémillon : la 2^{ème} phase de dépollution prévue au printemps sera à reporter du fait des travaux de remplacement du poste de refoulement assainissement situé juste à proximité.
- semaine du développement durable : 1^{er} au 7 avril 2011 : 2 propositions d'animation
 - conférence sur la biodiversité « le monde des abeilles » avec Jérôme PAVIE et Jean-Paul HAUGUEL
 - démonstration et essai de voitures/vélos électriques : Pascal GENISSEL contacte un fournisseur de vélos électriques.

Ces initiatives recueillent un avis très favorable de la part des membres du conseil municipal.

- opération « éco-nuit » (diminution de l'éclairage de nuit) : proposition d'argumentaire à envoyer aux habitants. Chacun est invité à faire part de ses observations.

COMMISSION GESTION DES RISQUES : REUNION DU 7 FEVRIER 2011

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Lors de la réunion du 7 février, la commission « gestion des risques » a travaillé sur les points suivants :

- défibrillateur : la mise à disposition d'un 2^{ème} défibrillateur est liée à la signature d'une nouvelle convention de mobilier urbain.
Une nouvelle séance de formation au défibrillateur est prévue le jeudi 7 avril 2011.
 - à 13h30 pour le cycle 3 de l'école élémentaire
 - à 16h30 pour le personnel communal absent lors de la formation du 28 octobre 2010
 - à 18h00 pour le grand public
- formation aux premiers secours : initialement cette action devait être mise en œuvre par le Célibat mais reportée à plusieurs reprises, la mairie décide de la réaliser cette année. Des devis sont en cours d'élaboration. Cette formation serait destinée à tout public, sur inscription.

- risque nuage radioactif : pour la distribution des cachets d'iode, les habitants ont été répartis en 5 groupes. Au niveau des écoles, un stock de cachets leur sera affecté.
- risques majeurs : le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera rédigé à partir du porter à connaissance établi par la préfecture. Les risques majeurs identifiés sur la commune concernent :
 - inondation
 - séisme
 - tempête
 - transport de matières dangereuses

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL

délibération 2011/9

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, 2^{ème} alinéa :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour pallier le surcroît de travail au niveau de l'administration générale de la commune englobant le secteur périscolaire et l'environnement.

Sur le rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- *le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période allant du 14 février au 13 mai 2011,*
- *cet agent assurera notamment les fonctions liées à la mise en œuvre de la vie périscolaire et de la politique environnementale de la commune, ainsi que celles concernant les travaux d'archivage des services communaux, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures,*
- *la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 295,*
- *les crédits correspondants seront inscrits au budget,*
- *l'autorité territoriale est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement,*
- *la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3, 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.*

AFFAIRES FINANCIERES

BILAN FINANCIER DE TRESORERIE – SITUATION DES EMPRUNTS

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Bien que les comptes de l'année 2010 ne soient pas définitivement arrêtés avec le receveur municipal, le résultat de l'année 2010 est connu, à savoir :

- excédent d'investissement : 97 700 € avec des restes à réaliser en dépenses s'élevant à 25 000 € d'où un disponible réel de 72 000 €
- excédent de fonctionnement : 517 000 €

Ces résultats sont plus importants qu'en 2009 mais proviennent de ressources supplémentaires liées à la vente d'un immeuble et à la taxe locale d'équipement DECATHLON.

A partir de 2012, seule l'augmentation de la population permettra d'obtenir des ressources supplémentaires (TLE, taxes locales et dotations de l'Etat) en dehors de l'augmentation de la fiscalité locale.

Le tableau des emprunts permet de constater que les prêts à taux variable, bien que le taux ait augmenté au cours de l'année 2010 tout en demeurant très faible, ont permis à la commune de réaliser des économies. Cependant, la commune ne soldera pas d'autres emprunts d'ici la fin de la mandature.

ALIENATIONS DE MATERIELS ET DE BIENS

délibération 2011/10

Dans le cadre d'un nouvel aménagement du fleurissement de la commune, plusieurs jardinières ont été retirées et mises en vente. Quelques-unes ont été vendues mais pour liquider les dernières, Madame le maire propose de revoir à la baisse le prix de vente fixé par délibération n°2009/78 en date du 8 septembre 2009, à savoir :

- jardinières de diamètre 110 : 30 € au lieu de 50 €
- jardinières de diamètre 137 : 50 € au lieu de 80 €

Quant au matériel bureautique, il est proposé de le mettre en vente aux tarifs suivants :

- imprimantes multifonctions : 20 €
- photocopieurs : entre 500 € et 800 € selon le modèle

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de vendre les jardinières et le matériel bureautique aux prix proposés par Madame le maire,*
- *d'en informer la population et les communes de la CDC du Val ès dunes par le biais du bulletin municipal,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

(la séance est interrompue de 20h40 à 20h50)

AFFAIRES SCOLAIRES

COMMISSION JEUNESSE : BILAN DU PROJET EDUCATIF

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le bilan du projet éducatif portant sur la période 2008 / 2010 est présenté à l'assemblée.

La conclusion du rapport est la suivante :

«L'équipe d'animation de Cagny a su ces trois dernières années structurer l'accueil des pré-ados et ados en les fidélisant et en prenant en compte leurs envies et leurs attentes. Ils ont pris des engagements lors de différents projets et les ont mis en œuvre.

La relation aux familles a considérablement évolué pour les raisons suivantes :

- prise en compte des familles par l'équipe
- courrier régulier en direction des familles pour les convier à des réunions (vacances, projets spécifiques)
- covoiturage mis en place par les familles
- organisation de soirées (repas, jeux, clôture de projet)

- mobilisation des familles sur des projets spécifiques (forum des associations, fête autour du sucre, soirée à thèmes)
- intégration des familles sur deux départs en séjour (montagne et mer)
- entretien individualisé avec des familles pour discuter de leurs enfants

Toutes ces actions ont permis d'avoir une relation proche avec les familles. Cela donne de la crédibilité aux structures et favorise l'intégration de nouveaux adhérents.

En ce qui concerne l'enfance, la fidélisation du public et l'implication des familles doivent être une priorité pour les trois prochaines années. »

Actuellement, le projet éducatif pour la période 2011 / 2013 est en cours d'élaboration.

SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN (S.V.E.) : ACCUEIL D'UN SECOND VOLONTAIRE

délibération 2011/11

Depuis septembre 2010, Eva GOEDEL, jeune allemande en contrat de service volontaire européen intervient auprès des communes d'Argences, Bellengreville, Moulton et Cagny. Le retour positif recueilli auprès d'Eva et des responsables des structures d'accueil, amène les porteurs du projet SVE à préparer la venue d'un second volontaire pour l'année 2011 / 2012.

Cependant, avant de s'engager, Monsieur Gilbert LABOUROT, responsable du projet SVE, souhaite savoir si chaque commune est disposée à soutenir financièrement cette nouvelle action.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le projet d'accueil d'un jeune en contrat SVE,*
- *décide de financer ce projet à hauteur de 1 000 €,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES SCOLAIRES

INITIATION AUX ECHECS

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Sous réserve de la validation du projet pédagogique, les élèves de CM1 recevront une initiation aux échecs de 10 heures.

Pour cet enseignement, la commune aura à prendre en charge les frais de déplacement du professeur.